

Validation des études supérieures (VES)

Validez vos études supérieures - VES

Grâce à la VES, vous pouvez prétendre à la dispense de certains modules de formation du Cnam, en faisant valoir vos études supérieures antérieures.

Conditions: posséder un diplôme de l'enseignement supérieur, un titre RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), des unités d'enseignement (UE obtenues dans le cadre d'une formation supérieure, ou encore une formation professionnelle qualifiante).

Démarches: compléter un dossier de demande de VES et produire les justificatifs (contenu des modules obtenus, notes obtenues) auprès de votre centre d'enseignement.

Il sera envoyé à la direction des formations au Cnam à Paris et sera examiné par un jury.

Dossier à demander à la scolarité du centre régional.

Pour vous inscrire à la prochaine réunion collective proche de votre de votre domicile :



Consultez nos tarifs :



<https://www.cnam-centre.fr/formation/validation-de-l-experience/validation-des-etudes-superieures-ves-/validation-des->